



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 20 Septembre 2024

## URBAN PREMIUM fait l'acquisition d'un local commercial d'angle dans le centre-ville de Dijon (21)

Le 20 septembre 2024, URBAN PREMIUM a réalisé l'acquisition, pour le compte de la SCPI URBAN COEUR COMMERCE, d'un local commercial situé dans le centre-ville de Dijon, en Bourgogne (21) auprès de F&A Asset Management. Le volume de la transaction s'élève à environ 1,8M€ hors droits et hors frais d'agents.

Située au nord-est de la France, Dijon est la capitale de la région Bourgogne-Franche-Comté. Elle fait partie de la métropole Dijon Métropole, qui regroupe près de 260 000 habitants.

Ce local commercial, stratégique pour son emplacement en plein coeur d'une ville dynamique, est loué selon un bail commercial de type 3/6/9/12, ayant pris effet au début de l'année 2022. Ce local est exploité par l'enseigne alimentaire Franprix.

Avec cette nouvelle acquisition, la SCPI URBAN COEUR COMMERCE renforce son positionnement sur les actifs commerciaux de proximité situés dans les centres-villes dynamiques des métropoles régionales et des villes moyennes.

Pour cette transaction, URBAN PREMIUM a été conseillée par l'étude notariale LETULLE DELOISON DRILHON-JOURDAIN.

L'augmentation de capital de la SCPI URBAN COEUR COMMERCE, est actuellement ouverte au public. Le prix de souscription est fixé à 300 euros par part, incluant une prime d'émission de 53 euros. Le minimum de souscription est de 10 parts.

La SCPI URBAN COEUR COMMERCE a reçu le visa n°18-30 de l'AMF en date du 14 novembre 2018.

### **Pour toute information complémentaire :**

Contactez votre conseiller en gestion de patrimoine habituel ou l'équipe d'URBAN PREMIUM :

**01 82 28 99 99**

**[infos@urban-premium.com](mailto:infos@urban-premium.com)**

**[www.urban-coeurcommerce.com](http://www.urban-coeurcommerce.com)**

L'ensemble de la documentation réglementaire de la SCPI URBAN COEUR COMMERCE est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion, ou consultable sur le site internet d'URBAN PREMIUM.

La durée de placement recommandée par la société de Gestion est de 10 ans.

### A PROPOS D'URBAN PREMIUM

Société de Gestion de Portefeuille créée en 2010, URBAN PREMIUM concentre son développement sur la structuration et la gestion de véhicules d'investissement collectifs en immobilier destinés à une clientèle grand public.

URBAN PREMIUM se distingue par son positionnement unique : l'immobilier en cœur de ville - l'immeuble bourgeois d'habitation à rénover et le commerce de proximité.